

A l'attention des clubs organisateurs  
de manifestations d'escrime

Chaque année le CID Escrime IDF EST met du matériel d'escrime à disposition des nouveaux clubs et des clubs qui mènent des actions de promotion dans le cadre scolaire ou péri scolaire.

Le matériel à disposition :

pour enfant et adulte : fleuret, sabre, veste, masque

pour enfant : "escrime premières touches" épée, fleuret, sabre, veste, masque

Le Matériel est prêté aux clubs par ordre de priorité :

1. Les créations de club
  2. Les petits clubs
  3. Les clubs ayant des difficultés financières
  4. Les clubs ayant des actions dans le scolaire ou périscolaire
- Le matériel est prêté la première saison
  - Possibilité pour un club de renouveler sa demande mais sans être prioritaire, ou si possible servi à 50% de la première année
  - Le prêt est de maximum 15 kits complets ou 15 parties d'équipement
  - Chèque de caution à l'enlèvement : 1000 €
  - Retour du matériel emprunté (**lavage obligatoire**) : 1 semaine après la fin de la date d'emprunt.

**Nous demandons à chaque organisateur de respecter les conseils suivants :**

- Faire bon usage du matériel
- Confier le matériel à un responsable compétant
- La casse, la réparation du matériel et le nettoyage sont à vos frais
- Restituer le matériel en bon état et propre (première quinzaine de juillet ou dans la semaine suivant la journée de manifestation) et signaler tout problème sur le matériel
- En cas de non restitution le chèque sera encaissé et un chèque vous sera renvoyé par le CID, somme déduite des frais de remise en état ainsi qu'une copie de la facture de remise en état

Si vous **souhaitez emprunter** du matériel au CID, **veuillez remplir la fiche de demande de prêt de kits** et nous la retourner à l'adresse suivante : [cid.escrime.idf.est@gmail.com](mailto:cid.escrime.idf.est@gmail.com)

Votre demande sera étudiée.

**Convention de mise à disposition  
de kits escrime**

Entre les soussignés

Le Comité d'Escrime d'Île de France EST

Dont le siège social est situé 16 avenue Raspail – 94250 GENTILLY

Représenté par Luc MONTBLANC en qualité de Président

D'une part.

Et

Le club de :

Dont le siège social est situé à :

Représenté par :

en qualité de :

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Nom de la l'animation :

Niveau :

FFE	IDF	CID	AD
-----	-----	-----	----

L'animation a lieu du :

au :

A cette occasion, le CIDE mettra à disposition du club, \*rayer la mention inutile

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Epée\*, fleuret\*, sabre\* secs\*, 1<sup>ères</sup> touches\*

Vestes\*, vestes 1<sup>ères</sup> touches\*

Masques\*, masques 1<sup>ères</sup> touches\*

**Prendre contact** avec le **secrétariat du CID** au 06.62.54.49.12 **pour convenir d'un rdv de retrait et de retour** du matériel.

Le matériel **est pris** et **sera rapporté** dans la semaine qui suit la fin de l'animation à l'adresse suivante :

• 16 avenue Raspail – 94250 GENTILLY

Le matériel est retiré le :

à heure\* :

\*Merci de respecter l'heure prévue, auquel cas le matériel ne sera pas de nouveau prêté au club.

Le matériel sera rapporté le :

à heure\* :

\*Merci de respecter l'heure prévue, auquel cas le matériel ne sera pas de nouveau prêté au club.

• Un chèque de caution (à l'ordre du CIDE) d'un montant de 1000 euros sera à remettre à l'enlèvement. Il sera restitué après retour du matériel emprunté.

Fait à Gentilly, le

(en 2 exemplaires)

<p>Le Président de CIDE  M. L. Montblanc  (Signature précédée de la mention)  Lu et approuvé</p>	<p>Le représentant du club  M  (Signature précédée de la mention)  Lu et approuvé</p>
--	---